|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS A3 |
| Numéro de poste Sysper: | 489266 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Paraskevi PAPANTONIOU  4ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DG-DEFIS) est le service de la Commission européenne chargé de renforcer la compétitivité et l'innovation de l'industrie européenne de la défense en assurant l'évolution d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) résiliente ainsi qu'en soutenant la création d'un marché européen des équipements de défense garantissant des conditions de concurrence équitables et permettant à la BITDE de réaliser des économies d'échelle. Pour ce faire, nous permettons aux investissements de soutenir les chaînes d'approvisionnement de la défense, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME). Notre travail est guidé par la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) ainsi que par le Livre blanc sur la capacité de défense européenne/Préparation à l'horizon 2030 et est mis en œuvre par le biais d'un ensemble de programmes et d'initiatives.

Au sein de la direction A, chargée du développement de la politique de défense de l'UE, l'unité A.3 a pour mission de contribuer à la réalisation d'un véritable marché européen de la défense, de contribuer à une Europe plus forte dans le domaine de la sécurité et de la défense et à la compétitivité de la BITDE, et de remédier aux vulnérabilités de l'UE face aux cyberattaques et aux attaques hybrides, notamment en renforçant la résilience et la capacité de l'Union à y faire face de manière plus robuste et plus efficace. L'unité a également pour objectif de renforcer la souveraineté technologique de l'Union et la résilience globale de la base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE), afin de pouvoir résister aux chocs dans les chaînes d'approvisionnement et faire face aux situations d'urgence extrêmes, contribuant ainsi à la préparation de l'Union et des États membres en matière de défense.

L'unité A.3. travaille en étroite collaboration et dans une configuration flexible avec d'autres unités de la direction de la politique de défense.

**Présentation du poste (nous proposons)**

**Gestionnaire de politiques – Marché unique de la défense et menaces hybrides**

Sa tâche consistera à contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'UE soutenant la création d'un véritable marché unique européen de la défense et encourageant la compétitivité et la résilience de l'industrie européenne de la défense.

Tout en tenant compte des spécificités du secteur de la défense, il/elle contribuera à la mise en œuvre et à la révision de la directive sur les marchés publics de défense et de sécurité (directive 2009/81/CE) et/ou de la directive sur les transferts intra-UE de produits liés à la défense (directive 2009/43/CE), dans le but d'améliorer l'accès au marché pour toutes les entreprises de l'UE, de renforcer et de faciliter la coopération transfrontalière, de simplifier les procédures et d'accroître la sécurité d'approvisionnement des États membres.

Il/elle contribuera à renforcer la capacité de l'équipe à produire des analyses et des évaluations politiques dans le cadre des activités susmentionnées et à suivre de près les tendances affectant le marché européen des équipements de défense.

Il/elle suivra et participera également aux travaux des groupes d'experts de la Commission européenne sur les marchés publics de la défense et de la sécurité et/ou sur les transferts intra-UE de produits liés à la défense. Il/elle travaillera avec divers acteurs dans plusieurs secteurs, notamment d'autres services de la Commission, les États membres, le Service européen pour l'action extérieure, l'OTAN, l'AED, des entreprises privées et des partenaires internationaux.

Il/elle pourra également être amené(e) à suivre les principales tendances affectant le secteur de la défense au sein de l'UE et au niveau international. Il/elle participera à l'élaboration d'initiatives de l'UE visant à soutenir l'adaptation de l'industrie de la défense de l'UE à la nouvelle situation en matière de sécurité et à l'évolution des menaces. Il/elle pourra également participer aux travaux liés à l'écosystème aérospatial et de défense, y compris au suivi des grandes initiatives politiques de l'UE ayant un impact sur le secteur de la défense.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un(e) collègue dynamique, motivé(e) et enthousiaste, ayant notamment de l'expérience dans les marchés publics de défense et de sécurité ou/et dans les transferts intra-UE de produits liés à la défense.

Le candidat retenu devra posséder de solides compétences analytiques, ainsi qu'une expérience en matière d'élaboration de politiques. Il/elle devra être capable de travailler de manière proactive, posséder de très bonnes compétences en matière de communication et être capable d'établir et de maintenir des relations de travail constructives avec d'autres services de la Commission, le SEAE, l'AED et des parties prenantes externes (États membres, industrie, OTAN).

Le candidat doit notamment posséder :

- une expérience professionnelle dans le domaine de la politique de défense, y compris dans la conception d'initiatives de politique de défense au niveau de l'UE ou national et/ou dans la mise en œuvre de règles applicables au secteur de la défense, en particulier dans les domaines des marchés publics de défense et/ou des transferts intra-UE de produits liés à la défense ;

- une expérience dans la conception et/ou le développement d'initiatives dans les domaines des marchés publics de défense et/ou des transferts intra-UE de produits liés à la défense ;

- Solides compétences analytiques appliquées aux sujets liés au marché européen des équipements de défense et en particulier aux domaines des marchés publics de défense ou/et des transferts intra-UE de produits liés à la défense ;

- Une bonne connaissance du secteur et du marché de la défense de l'UE, ainsi que de la politique industrielle de défense au niveau de l'UE et/ou des États membres est un atout ;

- De solides compétences en communication (écrite et orale) pour la rédaction de politiques et l'engagement des parties prenantes ;

- La capacité à travailler efficacement et en équipe avec des groupes divers et à construire des réseaux solides ;

- La capacité à anticiper les défis futurs et à gérer les situations d'urgence, y compris à atténuer les dommages.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est essentielle pour l'exercice des fonctions et la communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste exige des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité valide (PSC) au niveau SECRET UE/EU SECRET. Le candidat retenu devra se soumettre à une enquête de sécurité s'il ne possède pas déjà une habilitation de sécurité au niveau approprié (secret UE), conformément aux dispositions de sécurité applicables.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)